

La présentation de l'information sectorielle selon la norme IAS 14 : un exercice complexe



D.R.

Par Xavier Paper,
associé, Paper Audit &
Conseil

1 – Les modalités de détermination des segments

La norme IAS 14 a pour objectif de fournir une meilleure vision des résultats des entreprises, ainsi que des risques et des potentiels qu'elles recèlent. Elle vise à les décomposer en secteurs d'activité et en zones géographiques et à préciser, parmi ces secteurs et ces zones, ceux qui doivent donner lieu à des informations dans les notes annexes. Le secteur d'activité y est défini comme une composante de l'entreprise produisant des biens ou des services de même nature, caractérisés par des risques et des niveaux de rentabilité distincts de ceux des autres secteurs d'activité. L'existence de caractéristiques communes à ces biens ou ces services s'apprécie à la lumière de cinq critères de distinction : la nature des produits et services, la nature des procédés de production, le type de clientèle, les méthodes de distribution et l'environnement réglementaire (banque, assurance, services publics...). La zone géographique y est définie comme une composante de l'entreprise évoluant dans un environnement économique donné comportant des risques et donnant lieu à des rentabilités distinctes des autres zones géographiques. Les six critères suivants permettent d'assurer la distinction : la similitude des conditions économiques et politiques, les relations entre les activités dans les différentes zones, la proximité des activités, les risques particuliers associés aux activités dans une zone donnée, la réglementation du contrôle des changes et les risques monétaires sous-jacents (zone euro, zone dollar...).

2 – Les segmentations primaire et secondaire

L'étendue des informations à fournir pour chaque segment publié dépend de son caractère primaire ou secondaire. Les segments primaires sont tous, soit des secteurs d'activité, soit des zones géographiques. De même, les segments secondaires sont tous, soit des secteurs d'activité, soit des zones géographiques. Lorsque l'entreprise se caractérise par des risques et potentiels plutôt associés aux secteurs d'activité, l'information primaire repose sur les secteurs d'activité et l'information secondaire sur les zones géographiques. A contrario, lorsque l'entreprise se caractérise par des risques et potentiels plutôt associés aux zones géographiques, l'information primaire repose sur les zones géographiques et l'information secondaire sur les secteurs d'activité. En principe, la détermination des segments primaires repose sur le reporting interne établi pour les besoins du management interne.

Ce principe souffre les deux exceptions suivantes :

- lorsque le reporting interne relève d'une approche matricielle – les risques et les niveaux de rentabilité sont alors fortement différenciés tant par zone géographique que par secteur d'activité – la segmentation primaire doit s'effectuer par secteur d'activité.
- lorsque la segmentation interne ne repose ni sur les secteurs d'activité ni sur les zones géographiques, le reporting est alors souvent effectué par entité juridique. Dans cette seconde hypothèse, il est nécessaire de mettre en place une communication externe par secteur d'activité et par zone géographique.

Lorsque la segmentation primaire repose sur les zones géographiques, les groupes doivent déterminer si les risques géographiques résultent :

- soit de l'implantation des actifs, c'est-à-dire des zones de production des biens et services,
- soit de la localisation des clients, c'est-à-dire des zones de destination des ventes.

Les segments internes étant généralement très détaillés, il est possible de les regrouper afin de constituer des secteurs d'activité ou des zones géographiques plus vastes ; un tel regroupement n'est possible que si les segments internes regroupés répondent à tous les critères de distinction précités (cinq pour les secteurs d'activité et six pour les zones géographiques) et que les rentabilités à long terme des segments internes regroupés sont analogues.

3 – Les modalités d'appréciation des seuils

Doit donner lieu à publication tout secteur d'activité ou toute zone géographique dont la majorité du chiffre d'affaires est externe et dépassant 10 % de l'un des totaux suivants : le total du chiffre d'affaires (interne et externe) des segments, le total des bénéfices (avant élimination des résultats internes) des segments bénéficiaires ou le total des pertes (avant élimination des résultats internes) des segments déficitaires, en retenant le montant le plus important en valeur absolue des bénéfices ou des pertes, et le total des actifs des segments. En outre, il convient que le chiffre d'affaires externe cumulé des secteurs d'activité ou des zones géographiques publiés représente plus de 75 % du chiffre d'affaires consolidé. Enfin, les groupes doivent indiquer les modalités de fixation des prix inter-segments ainsi que les changements intervenus dans ces modalités. En pratique, les entreprises communiquent a minima sur ce dernier thème afin de ne pas dévoiler leurs politiques de prix de transferts, sujet particulièrement sensible au plan fiscal. ■